# ENVERCO

# Règlement de la tombola – janvier 2021

# Article 1: Organisation

Le Ski club Montagnard de Lans en Vercors organise une tombola dont le tirage au sort aura lieu le Samedi 6 Mars 2021 au Stade de Neige, Route des Montagnes de Lans à Lans en Vercors.

## Article 2 : Participants et conditions de participation

- 2.1. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola, au prix de 2€ le billet, peut participer à la tombola.
- 2.2. Le participant gagne dès lors que le billet qu'il a acheté est tiré au sort.

#### Article 3 : Dotations

La tombola est dotée de lots comprenant au minimum :

- 1 paire de ski Dynastar offerte par le magasin « Ski Services Probel » Grenoble
- 1 poêle à bois Haas+Sohan offert par TM Lans en Vercors.
- 1 vol en parapente offert par *Alto parapente* Lans en Vercors
- 2 stages de pilotage au circuit du Laquais
- 10 forfaits de ski offerts par la Régie des remontées mécaniques de Lans en Vercors.
- 1h de leçon particulière ski offerte par l'ESF Lans en Vercors.
- 2 repas offerts par l'Hôtel Restaurant du Col de L'Arc Lans en Vercors
- 4 repas au Tablier Bariolé Sassenage
- 4 repas offerts par *La Bulle* Lans en Vercors
- 10 entrées au *Trophée Andros* offertes par *CML* (annulé cause Covid)
- 8 entrées au Mémorial de la Résistance Vassieux-en-Vercors
- 2 tartes offertes par la Boulangerie Roux-Fouillet Lans en Vercors.
- 4 Pizzas offertes par *Merken Pizza* Lans en Vercors
- 1 sac de ski offert par *Achard Sports* Lans en Vercors
- 1paire de semelles Sidas offerte par Stéphanie Blanc-Turachus, podologue à Grenoble.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande du gagnant.

## Article 4 : Tirage au sort et attributions des lots

Les lots seront attribués par tirage au sort. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant. Le gagnant doit présenter son billet gagnant pour obtenir son lot. La liste des gagnants sera consultable sur le site internet www.sclansenvercors.clubffs.fr et sur la page FB (Skiclub Lans En Vercors).

Les gagnants absents lors du tirage au sort seront contactés par les organisateurs pour attribution de leur lot. Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone par l'association organisatrice.

Les lots gagnants seront conservés au profits des gagnants durant une période de 1 mois. Au-delà de cette période, et à défaut pour les personnes gagnantes de se manifester, les lots seront remis en jeu pour une prochaine tombola.

# Article 5 : Force majeure

L'association organisatrice se réserve le droit de proroger, de reporter ou d'annuler la présente tombola si des circonstances de force majeure l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

# Article 6 : Consultation du règlement

Le règlement de la tombola est consultable sur le site internet <u>www.sclansenvercors.clubffs.fr</u>, sur la page FB (Skiclub Lans En Vercors) et affiché au chalet du Ski club.

Le Comité d'Organisation

## Nos partenaires et donateurs de la tombola



















**DELTA GASAGE** 

































